



CRITERES D'ANALYSE ET DE SELECTION DES PROJETS DEPOSES AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 DU PARC LIVRADOIS-FOREZ



GRILLE GENERALE D'ANALYSE

- Appliquée à chaque dossier
- Zéro non éliminatoire
- Note minimum d'admission : 10/20

Critères	Enjeux	Note	Proposition d'items
n°1 pérennité économique	<i>Le projet est-il viable, pérenne, créateur de valeur ajoutée et d'emplois ?</i>	0	Aucun impact ni sur l'emploi ni sur l'activité économique
		1	Impact sur l'activité économique limité à la durée du projet
		2	Renforcement ou maintien de l'activité économique existante
		3	Création ou maintien d'un ou plusieurs emplois limité à la durée du projet
		4	Pérennisation de nouveaux emplois
n°2 solidarité et égalité des chances	<i>Existe-il des dispositions dans le projet favorisant : la concertation et/ou l'égalité femme-homme, et/ou l'intégration des jeunes et/ou le lien social ?</i>	0	Aucune disposition prise
		1	Prise en compte d'une disposition
		2	Prise en compte de deux dispositions
		3	Prise en compte des trois dispositions
		4	Prise en compte de toutes les dispositions
n°3 cohésion et échelle territoriale du projet	<i>A quelle échelle territoriale s'inscrit le projet ? Quel est son niveau de rayonnement ?</i>	0	Aucun impact territorial
		1	Echelle communale
		2	Echelle supra-communale
		3	Echelle territoriale (GAL, Parc, Pays, SCOT)
		4	Echelle supra-territoriale (départementale/régionale/nationale/européenne, internationale)
n°4 innovation et développement	<i>Le projet génère-t-il de l'innovation et/ou de nouvelles activités ?</i>	0	Aucune recherche particulière d'innovation
		1	Ambition limitée
		2	Innovant en termes de partenariat, de montage financier, de réseau ou de définition du projet
		3	Projet à vocation expérimentale et démonstrative
		4	Projet support pour de nouvelles activités
n°5 développement durable	<i>Le projet répond-il aux objectifs du développement durable (viabilité économique, équité sociale, et préservation de l'environnement) et/ou l'adaptation au changement climatique?</i>	0	Projet non connecté à ces préoccupations
		1	Prise en compte d'un objectif
		2	Prise en compte de deux objectifs
		3	Prise en compte des trois objectifs
		4	Exemplaire en matière de développement durable

LES CRITERES DE SELECTION PAR FICHES ACTIONS

Fiche action 1-1 : Donner aux centres-bourgs les moyens de leur rayonnement et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de centralité

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 3		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes stratégiques, expertises et enquêtes visant à renforcer le rôle de centralité des bourgs et favorisant le maillage territorial ; ▪ Animation des stratégies et des programmes de requalification des centres-bourgs ; ▪ Sensibilisation, information, voyages d'études et séminaires. 	Intervention à minima à l'échelle des anciens cantons	Approche transversale Avoir au minimum deux approches parmi les suivantes : logement + service + commerce + culture + qualité de vie + qualité des aménagements urbains + qualité architecturale...	OUI = 1	NON = 0
		Partenariat et/ou démarche participative	OUI = 1	NON = 0
		Mobilisation de l'ingénierie et/ou outils méthodologiques locaux	OUI = 1	NON = 0
		Renforcement du rôle centralité et rayonnement des centres-bourgs	OUI = 3	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 1		
Projets de recherche sur la base d'un cahier des charges et impliquant au moins un organisme de recherche.	Intervention à minima à l'échelle des anciens cantons	<u>Pour les projets de recherche</u> : basés sur un cahier des charges comprenant a minima ses objectifs, ses moyens financiers et humains, un calendrier, et les résultats visés Projets de recherche portés et/ou souhaités par le territoire et ne pouvant être réalisés sans le financement LEADER	OUI = 1	NON = 0

Fiche action 1-2 : Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses

Bloc d'actions 1 : Etudes, expertises, aide au démarrage

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 2		
<ul style="list-style-type: none"> Etudes, expertises puis aide au démarrage de structures locale d'ingénierie financière et d'investissement pour l'aménagement des centres-bourgs. 	Néant	Partenariat et/ou démarche participative	OUI = 1	NON = 0
		Obtention d'au moins 10/20 à la grille générale d'analyse	OUI = 1	NON = 0

Bloc d'actions 2 : Opérations d'animation, information, sensibilisation, formation

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 1		
<ul style="list-style-type: none"> Animation, communication, sensibilisation, information et/ou formation en matière de rénovation, de régulation et de programmation énergétique dans les bâtiments publics et de valorisation des énergies renouvelables ; Sensibilisation, information et formation de groupes d'artisans du bâtiment au travail en groupement et à la rénovation énergétique. 	Néant	Obtention d'au moins 10/20 à la grille générale d'analyse	OUI = 1	NON = 0
<ul style="list-style-type: none"> Opérations d'animation de programmes (définis par un cahier des charges) de modernisation ou d'installation des commerces, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs du territoire LEADER. 	Néant	<p>→ Critères qui seront précisés à la suite de l'étude «stratégique et opérationnelle en faveur du commerce et de l'artisanat en Livradois-Forez » (cf ci-dessous page 7)</p>		

Fiche action 1-2 : Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses

Bloc d'actions 3 : études, expertises et travaux

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
Etude stratégique	Communes préalablement sélectionnées par le Comité de programmation → cf carte « communes éligibles à la fiche 1-2 bloc 3 »	Niveau 1 : Note d'admission : 4/4		
		Communes figurant sur la carte (« communes éligibles à la fiche 1-2 bloc 3 ») et sélectionnées par le Comité de programmation	OUI = 1	NON = 0
		Si travail à l'échelle d'une ville ou d'un centre bourg fondé sur une approche transversale de la fonctionnalité des bourgs (au moins 2 approches : logement + services + commerce + culture...)	OUI = 1	NON = 0
		Document de planification en cours ou existant : PLU, PLUI, POS	OUI = 1	NON = 0
		Collectivité accompagnée par le PNR (cellule urbanisme et/ou mission centre bourg dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez)	OUI = 1	NON = 0
Expertise et/ou étude de programmation		Niveau 2 : Note d'admission : 3/3		
		Critères du niveau 1 respectés	OUI = 1	NON = 0
		Stratégie urbaine validée ou opération urbaine	OUI = 1	NON = 0
Etude pré-opérationnelle et/ou étude de maîtrise d'œuvre		Niveau 3 : Note d'admission : 3/3		
		Critères niveau 1 et 2 respectés	OUI = 1	NON = 0
		Définition d'un programme pluriannuel d'investissement	OUI = 1	NON = 0
		Ne pas bénéficier de financement ANRU	OUI = 1	NON = 0
Travaux/opérations portées par les collectivités		Niveau 4 : Note d'admission : 3/3		
		Critères niveau 1, 2 et 3 respectés	OUI = 1	NON = 0
		Etude pré-opérationnelle et/ou étude de maitrise d'œuvre (niveau APS)	OUI = 1	NON = 0
	Avis technique motivé du pôle urbanisme du PNR LF avec <u>une note minimale de 2/4</u> Cet avis portera notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> - la qualité de l'aménagement - son ambition architecturale - les performances énergétiques - les matériaux utilisés La note issue de l'avis sera bonifiée en cas d'existence d'un document de protection patrimoniale approuvé ou en cours: ZPPAUP, AVAP,... et/ou adhésion à un établissement public foncier.	OUI = 1	NON = 0	

Travaux/opérations portées par des bailleurs sociaux	Communes préalablement sélectionnées par le Comité de programmation → cf carte « communes éligibles à la fiche 1-2 bloc 3	Niveau 4 bailleurs sociaux : Note d'admission : 4/4		
		Critères niveau 1, 2 et 3 respectés	OUI = 1	NON = 0
		Existence d'une convention cadre de partenariat PNR/bailleur social	OUI = 1	NON = 0
		Existence d'un avenant spécifique à la convention, propre à chaque projet, définit en concertation avec la commune et/ou communauté de communes, le bailleur social et le PNR LF. Cet avenant devra préciser le rôle et les engagements des signataires, le contenu de l'opération (programme, orientation particulière, performance énergétique...) et les moyens mis en œuvre (ingénierie, communication, financement...) etc...	OUI = 1	NON = 0
		Avis technique motivé du pôle urbanisme du PNR LF avec <u>une note minimale de 2/4</u> . Cet avis portera notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> - la qualité de l'aménagement - son ambition architecturale - les performances énergétiques - les matériaux utilisés - La note issue de l'avis sera bonifiée en cas d'existence d'un document de protection patrimoniale approuvé ou en cours: ZPPAUP, AVAP,... et/ou adhésion à un établissement public foncier. 	OUI = 1	NON = 0
Les dépenses éligibles portent uniquement sur les dépenses liées : <ul style="list-style-type: none"> - à l'insertion dans le site (qualité des espaces privatif et collectifs extérieur, existence d'espaces mutualisés...) - à la performance énergétique, en cohérence avec le dispositif « 4-5 logement social » du FEDER (cf note ci-dessous*) - à l'utilisation de matériaux biosourcés ou issus de filières locales (bois, pisé...) dans la structure du bâtiment et /ou de savoir-faire locaux 				

* Dépenses éligibles liées à la performance énergétique :

- en rénovation :
 - o les matériaux biosourcés ;
 - o les postes de dépenses indiqués dans la grille CEE ci-dessous visant à renforcer les performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment
 - o ou les postes de dépenses visant à atteindre au minimum le niveau bâtiment basse consommation (BBC rénovation - sans obligation de labellisation).
- en neuf :
 - o les matériaux biosourcés
 - o les dépenses liées à l'atteinte des objectifs au minimum de la RT2012-10%* (avec un Bbio max au minimum 10% inférieur au Bbio max défini par l'état) ou utilisation d'une énergie renouvelable.

Grille CEE :

Caractéristique thermique		Exigences	
Poste 1	Toitures terrasse	Résistance additionnelle	$\geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Planchers de combles perdus	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Rampants de toiture de pente < 60°	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 2	Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toiture de pente > 60°	Résistance additionnelle	$\geq 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE1 $\geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
	Murs en contact avec un volume non chauffé	Résistance additionnelle	$\geq 3 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE $\geq 4 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
Poste 3	Planchers bas	Résistance additionnelle	$\geq 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 4	Parois vitrées	Coefficient de transmission thermique (Uw des fenêtres)	$U_w \leq 1,7\text{W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
		Facteur de transmission solaire (Sw fenêtres)	$U_w \leq 1,3\text{W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,30$
Poste 5	VMC performante	VMC répondant aux critères de performance pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie	Respect des critères de performance des fiches standardisées BAT-TH-23, 24 ou 26 (quelle que soit la surface des bâtiments.) ou BAT-TH-125 pour la simple-flux et BAT-TH-126 pour la double-flux

* -10% de consommation d'énergie sur le bâtiment.

Fiche action 1-2 : Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses

Bloc d'actions 4 : études puis aménagements et travaux de développement et de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection <u>Note minimum d'admission</u> : 1		
<p>Investissements liés à l'installation ou à la rénovation du point de vente des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services localisées dans les centres-bourgs et contribuant à leur attractivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ études ou expertises externes préalables aux opérations de développement et modernisation d'entreprises ; ▪ modernisation des locaux d'activité (y compris les parties d'habitation personnelle utilisées à usage professionnel), qui inclut les équipements professionnels et les travaux ; ▪ investissements de mise en place et de rénovation des vitrines permettant la valorisation des produits ou de l'activité commercialisés sur l'extérieur, notamment la mise en accessibilité ; ▪ investissements d'économie d'énergie comme l'isolation, éclairage ou chauffage ; ▪ équipements destinés à assurer la sécurité du local. A titre d'exemple : caméra, rideau métallique ; ▪ acquisition et travaux et/ou prestations de services de mise en place d'équipements intérieurs de véhicules utilisés pour l'activité ou pour assurer une desserte itinérante de proximité pour un commerçant sédentaire qui développe son activité . 	<p>Pour être éligible, les opérations devront être localisées dans les communes qui auront été préalablement sélectionnés par le Comité de programmation</p>	<p>Seront éligibles uniquement les activités situées dans l'une des 27 centralités identifiées sur la carte « hiérarchie des polarités commerciales du périmètre LEADER Livradois-Forez » :</p> <p>http://atlas.parc-livradois-forez.org/aide-commerce.php</p>	<p>OUI = 1</p>	<p>NON = 0</p>

Fiche Action 2-1 : Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations

Bloc d'actions 1 : Etudes, ingénierie

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 2		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes, expertises, opérations de sensibilisation et de communication dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations (RSE/RSO), notamment sur les thématiques : management des ressources humaines, conditions de travail, santé et sécurité, achats responsables, éco-socio-conception, environnement, économie de la fonctionnalité ; ○ accompagnement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ; ○ démarches de progrès valorisant les bonnes pratiques individuelles et collectives (économie circulaire et nouveaux services innovants notamment). ▪ Animation de dispositifs d'accompagnement et de conseil pour les acteurs et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la RSE/RSO ; ○ de l'ESS. 	Néant	Qualité de l'engagement des entreprises et des partenaires	OUI = 1	NON = 0
		Participation des entreprises et des partenaires aux actions collectives	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 1		
Projets de recherche dans les domaines cités ci-dessus, sur la base d'un cahier des charges (précisant a minima ses objectifs, ses moyens financiers et humains, un calendrier, les résultats visés) et impliquant au moins un organisme de recherche.	Néant	Pour les projets de recherche : basés sur un cahier des charges comprenant a minima ses objectifs, ses moyens financiers et humains, un calendrier, et les résultats visés Projets de recherche portés et/ou souhaités par le territoire et ne pouvant être réalisés sans le financement LEADER	OUI = 1	NON = 0

Fiche Action 2-1 : Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations

Bloc d'actions 2 : aide aux entreprises

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 2		
Investissements et aménagements dans les entreprises afin d'améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir signé un contrat de prévention avec la CARSAT ▪ Les opérations consistant en une simple mise aux normes ne sont pas éligibles 	Avis favorable de la CARSAT	OUI = 1	NON = 0
		Contrat de prévention signé avec la CARSAT	OUI = 1	NON = 0

Fiche action 2-2 : Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection <u>Note minimum d'admission : 2</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations visant la création de valeur ajoutée locale dans les domaines agricole et forestier, et dans les secteurs de l'énergie et de la construction : <ul style="list-style-type: none"> ○ expertises, études, communication, promotion, animation, équipements et travaux à l'intérieur de bâtiments existants pour des opérations visant la création de valeur ajoutée aux productions (par exemple : AMAP, magasin de producteurs, abattoir, vente en ligne) et aux ressources du territoire (par exemple : bois-énergie, bois-construction, pisé, chanvre) ; ○ animation de groupements d'entreprises dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture et de la forêt ; ○ expertises, études, communication, promotion et aide au démarrage d'opérations visant l'identification et le développement de potentiels d'activités ; ○ expertises, études, communication, promotion et aide au démarrage d'opérations liées à la mise en valeur de savoir-faire et de produits locaux (par exemple : tresse, coutellerie, carton, dentelle, fourme, papier) ▪ Actions d'animation pour la valorisation des ressources agricoles et forestière, dont Charte forestière, Plans Locaux d'actions forestières et gestion et suivi du parcellaire foncier agricole ; ▪ Opérations de promotion et de valorisation des potentiels économiques du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Opérations de promotion et de valorisation des métiers et des filières économiques du Livradois-Forez ; ○ Opérations de communication et de promotion des entreprises et des acteurs économiques. ▪ Action d'animation visant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à valoriser le dynamisme économique du territoire et en faire un réel facteur d'attractivité ; ○ à créer un contexte favorable à la création d'emplois partagés. 	Néant	Opérations visant la création de valeur ajoutée (activité locale, valorisation d'un savoir-faire...)	OUI = 1	NON = 0
		Opérations collectives (au moins deux acteurs ou partenaires différents, et/ou à une échelle territoriale regroupant à minima plusieurs communes)	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection <u>Note minimum d'admission : 1</u>		
Projets de recherche sur la valorisation des ressources locales		Pour les projets de recherche : cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche Projets de recherche portés et/ou souhaités par le territoire et ne pouvant être réalisés sans le financement LEADER	OUI = 1	NON = 0

Fiche action 3-1 : Développer les outils et les usages numériques

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 2		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ études, enquêtes, expertises visant à acquérir et à développer les connaissances sur les besoins et les usages en vue d'identifier les potentiels de développement du numérique dans les services ; ▪ création d'open data, c'est-à-dire d'outils concourant à la libération ou l'enrichissement de données publiques, et au développement d'applications destinées aux entreprises ou aux citoyens, pour organiser la connaissance et la diffusion des informations produites ; ▪ élaboration et mise en œuvre par les collectivités locales de plans d'actions territoriaux en faveur du développement des usages du numérique dans les secteurs du tourisme, de la lecture, de l'e-éducation, de la santé et des services ; ▪ opération d'acquisition de matériels et équipements numériques à vocation pédagogique dans les écoles ; ▪ expertises, études et actions d'animation d'initiatives de développement des outils numériques, ▪ création d'outils et de services numériques favorisant l'accès aux services à la population, l'attractivité du territoire ou le lien social ; ▪ opérations de médiation et de formation (le public et le contenu pédagogique de la formation devront être définis dans un cahier des charges au moment de l'instruction de l'opération) au numérique (permettant de développer des compétences sur le territoire) au sein des organisations en contact avec le public et les usagers ; ▪ réalisation de schémas communaux ou intercommunaux de développement des équipements numériques. 	Néant	Intérêt collectif (accessibilité, lien social...)	OUI = 2	NON = 0
		Cohérence avec la feuille de route numérique du Pays Vallée de la Dore	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 1		
Equipements et travaux pour permettre l'accès à l'internet très haut débit	Néant	Travaux identifiés comme prioritaires par le territoire dans la feuille de route numérique du Pays Vallée de la Dore	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 1		
Projets de recherche dans les domaines du Développement des outils et des usages numériques sur la base d'un cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche	Néant	Pour les projets de recherche : cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche Projets de recherche portés et/ou souhaités par le territoire et ne pouvant être réalisés sans le financement LEADER	OUI = 1	NON = 0

Fiche action 3-2 : Favoriser les réseaux et l'innovation organisationnelle au service des pratiques vertueuses

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 3		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertises, études et mise en place de services d'ingénierie et de conseil pour favoriser l'engagement dans des pratiques vertueuses ou citoyennes, et ainsi faciliter et multiplier « le passage à l'acte au quotidien » des collectivités, des particuliers et des petites entreprises ; ▪ Animation, création de services et mise en place de nouvelles initiatives dans les services existants visant au développement de pratiques vertueuses ou citoyennes en matière de développement durable ; ▪ Animation et expertises pour la mise en œuvre de projets collectifs (par exemple : collectifs professionnels, organisations collaboratives du travail et d'accompagnement des projets, réseaux d'échange d'information, de partage d'équipements ou de personnel) au sein d'un réseau existant ou en création (par exemple : réseau Ciné Parc, ABLF, Le Bief, Cap'Actif, Sur les Pas de Gaspard) ; ▪ Etudes, expertises et mise en place d'une agence culturelle de territoire, c'est-à-dire d'un service mutualisé autour de l'offre, de la création et de l'organisation culturelle. 	Néant	Projet collectif (au moins 2 partenaires)	OUI = 1	NON = 0
		Démarche nouvelle	OUI = 1	NON = 0
		Intervention supra-communale	OUI = 1	NON = 0
		Partenariat et/ou démarche participative	OUI = 1	NON = 0
		Mobilisation de l'ingénierie et/ou d'outils méthodologiques locaux	OUI = 1	NON = 0
		Innovation organisationnelle (intelligence collaborative, concertation, démarches collectives ou partagées....)	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		Note minimum d'admission : 1		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets de recherche sur les réseaux, l'innovation organisationnelle et les services. 		Pour les projets de recherche : cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche Projets de recherche portés et/ou souhaités par le territoire et ne pouvant être réalisés sans le financement LEADER	OUI = 1	NON = 0

Fiche action 3-3 : Renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les atouts du territoire

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		<u>Note minimum d'admission : 2</u>		
Information, sensibilisation et acquisition de connaissances concernant le territoire et ses patrimoines à destination des habitants, du jeune public (hors temps scolaire) ou des visiteurs, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▪ production de contenus pédagogiques ; ▪ réalisation de programmes de sensibilisation ; ▪ création de supports (en particulier numériques et multimédias). 	Néant	Impact et rayonnement au moins à l'échelle supra-communale	OUI = 1	NON = 0
		Dimension patrimoniale du projet	OUI = 1	NON = 0
		Implication des habitants, acteurs locaux, nouveaux publics et/ou démarche participative	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		<u>Note minimum d'admission : 1</u>		
Animation et valorisation de l'offre muséale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions d'animation pour la mise en réseau des musées ; ▪ Actions de mutualisation des moyens humains et matériels ; ▪ études et expertises muséographiques ; ▪ aménagements muséographiques. 	Néant	Participation des bénéficiaires au plan d'actions en faveur de la mise en réseau des musées porté par la Maison du Tourisme	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		<u>Note minimum d'admission : 2</u>		
Travaux et études de modernisation et de requalification des bureaux d'information touristique.	Néant	Adhésion à la Maison du tourisme	OUI = 1	NON = 0
		Dans le cadre de l'étude préalable portée par la maison du tourisme	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection		
		<u>Note minimum d'admission : 2</u>		
Travaux et études de mise en valeur ou de création paysagère exemplaires (l'exemplarité des opérations sera appréciée lors de la sélection par le comité de programmation).	Néant	Exemplarité du projet appréciée (avis motivé) par le pôle urbanisme du PNR LF	OUI = 1	NON = 0
		Dans un bourg, un village ou aux abords de la RD906 et RD996	OUI = 1	NON = 0

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection <u>Note minimum d'admission</u> : 2				
Animation, expertise, information, sensibilisation, édition et communication contribuant au développement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une « culture de l'accueil des nouveaux arrivants » chez les habitants, les élus et les acteurs professionnels du territoire ; ▪ du sentiment d'appartenance au territoire, à la reconnaissance de ses spécificités et de ses patrimoines y compris immatériels et linguistiques. 	Néant	Impact et rayonnement au moins à l'échelle supra-communale	OUI = 1	NON = 0		
		Dimension patrimoniale du projet	OUI = 1	NON = 0		
		Implication des habitants, acteurs locaux, nouveaux publics et/ou démarche participative	OUI = 1	NON = 0		
		Critères de sélection <u>Note minimum d'admission</u> : 1				
		<u>Pour les projets à vocation culturelle</u> : Avis consultatif des commissions « culture » existantes au sein du Pays ou des collectivités locales	OUI = 1	NON = 0		

Opérations éligibles	Conditions d'admissibilité	Critères de sélection <u>Note minimum d'admission</u> : 1		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets de recherche sur les patrimoines y compris immatériels et linguistiques, et dans les domaines de la sociologie et l'ethnologie portant sur le territoire et sur la base d'un cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche. 		Cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche Projets de recherche portés et/ou souhaités par le territoire et ne pouvant être réalisés sans le financement LEADER	OUI = 1	NON = 0